Quarantième Année — N° 147 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES LUNDI 27 MAI 1895.

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :
ROUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. – Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

M. MARCEL PRÉVOST
HOMME DE LETTRES

M. Marcel Prévost est né près d'Agen. De fortes études le conduisirent à Polytechnique ; il en sortit dans un très bon rang ce qui lui valut d'aller à Lille comme ingénieur des tabacs. Son premier livre fut le *Scorpson*. En suite vinrent les romans *Chonchette* et *Cousine Laure*. Plus tard, M. Marcel Prévost créa d'autres romans.

ROUBAIX, LE 26 MAI 1895

LES PETITES APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITE

Quelque enthousiaste que l'on soit et à juste titre, de l'électricité, il ne serait pas rationnel de vouloir en faire systématiquement, pour tous les usages, la remplaçante du gaz d'éclairage et de la vapeur comme productrice de l'énergie. C'est à la sagacité de l'ingénieur de déterminer auquel de ces agents il doit s'adresser de préférence suivant les facilités locales, la continuité plus ou moins grande du travail à fournir et l'importance de la force à mettre en jeu. Cette recherche préalable devient de plus en plus aisée au fur et à mesure que les exemples se multiplient et que l'on a des applications de plus en plus nombreuses sous les yeux.

Pour les applications domestiques, celles où la puissance demandée correspond à une faible fraction de cheval, au plus égale à un demi-cheval, l'électricité donne d'excellents résultats : son installation est aisée, son fonctionnement est propre, son maniement est sans danger, son usage est économique. Nous classerons dans cette catégorie les petits moteurs très ingénieux que l'on a combinés pour la conduite des machines à coudre, des petits ventilateurs, des petites pompes, des tours et des machines à découper, appareils divers qui absorbent des puissances très faibles variant entre un quart et un seizième de cheval-vapeur.

Un mot d'un petit moteur électrique de ce genre pouvant actionner, par exemple, une machine à coudre et être alimenté par des piles ordinaires ou par des accumulateurs. La poulie motrice de cette machine a un diamètre qui varie entre deux centimètres et demi et quatre centimètres. Rien qu'un petit commutateur à toucher, et voilà le petit moteur qui tourne docilement sans presque occuper de place, sans faire de bruit et sans dégager aucune odeur désagréable.

Pour les moteurs de petite puissance comme ceux-là, on ne peut espérer de rendements supérieurs à 50 0|0. Il en résulte qu'un moteur de 1|16 de cheval consomme en énergie électrique 92 watts, un moteur de 1|4 de cheval, 368 watts. Les secteurs d'électricité parisiens livrent à leurs clients le courant électrique au prix de fr. 0,61 le kilowatt-heure. Donc le moteur de 1|16 de cheval consommera environ fr. 0.056 de courant par heure, celui de 1|4 de cheval, fr. 0,225.

Les amateurs qui se livrent aux douceurs de l'électrolyse et de la galvanoplastie, en même temps qu'à l'entraînement vélocipédique, peuvent concilier ces deux distractions au moyen d'un petit générateur d'électricité bien amusant : c'est la dynamo-bicyclique. Installée sur une sorte de petite colonne, la dynamo est actionnée par un renvoi de mouvement emprunté aux pédales placées à la partie inférieure. Voilà le cyclisme et l'électricité combinés. Avec une machine de ce genre, qui donne aisément 6 volts, le pédaleur, en vingt minutes, peut argenter, à trois couches, une douzaine de fourchettes ou de cuillers. En 30 minutes, il peut nickeler le guidon, l'arbre et les pédales d'une bicyclette avec laquelle il s'élancera sur les grandes routes ou sur les vélodromes. C'est là, en vérité, une réalisation fort amusante d'une idée utilitaire. Un appareil de ce genre parait tout indiqué pour fournir du courant électrique dans les laboratoires où se professe l'électricité et dans lesquels il convient, avant tout, de parler aux yeux des élèves.

En dehors de ses applications industrielles et mécaniques dont le principe est connu et qui vont en se multipliant chaque jour, l'électricité tend d'ailleurs à pénétrer dans d'autres usages et à se substituer à une foule d'anciens procédés. Notre confrère, M. J. Laffargue, a passé récemment ces applications spéciales en revue dans un intéressant ouvrage intitulé les *Applications mécaniques de l'énergie électrique*. On est véritablement émerveillé de rencontrer déjà le courant électrique dans les emplois les plus divers; il a pris possession des machines à laver, à repasser, à nettoyer les couteaux et l'argenterie, à frotter les parquets, à cirer les chaussures, en même temps qu'il marque l'heure dans d'ingénieux modèles d'horloges électriques.

L'électricité tend aussi à faire concurrence pour le chauffage au gaz d'éclairage qui semblait devoir rester tout au moins victorieux sur ce point. On peut citer comme déjà entrés dans la pratique, à l'étranger principalement, les fers à repasser et à friser électriques, les réchauds, les bouilloires et, lorsqu'on ne regarde pas trop à la dépense, on peut installer, en l'état actuel du progrès, une cuisine électrique complète, chose absolument irréalisable il y a bien peu d'années encore.

La construction de ces appareils spéciaux repose toujours sur le principe de l'échauffement d'un fil fin à grande résistance électrique, lequel fil, noyé dans une substance réfractaire, lui communique la chaleur.

C'est sur ce principe que sont construits les « radiateurs » dont on fait des applications pratiques au chauffage des habitations. Le radiateur est une sorte de calorifère électrique qui offre la possibilité d'être déplacé et orienté comme on le veut. Lorsque le prix de revient de l'électricité se sera suffisamment abaissé, les radiateurs feront éteindre bien des poêles et supprimeront nombre de canalisations de chauffage à l'eau chaude ou à la vapeur.

D'après ce que nous apprend le journal spécial anglais *The electrical Engineer*, le Vaudeville-Théatre de Londres sera désormais chauffé électriquement au moyen de radiateurs. Ces derniers, bien que d'assez grandes dimensions, sont aisément transportables, de telle sorte que, pour chauffer la salle, on les place tout d'abord dans l'orchestre *avant la représentation, puis on les* transporte sur les côtés. Les promoteurs estiment que les frais d'exploitation de ce mode de chauffage ne dépasseront pas ceux que les calorifères occasionnaient, et cela, en raison de la possibilité de ne dépenser de calories que pendant un temps exactement déterminé. C'est un résultat qui ne pourra être constaté que par une pratique d'assez longue durée, les éléments d'appréciation rigoureux font encore défaut actuellement.

Pour le cas particulier des théâtres, le chauffage électrique présente, d'ailleurs, des avantages spéciaux que l'on ne saurait négliger et qu'il est équitable de mettre en ligne de compte : ce sont la facilité d'installation, de mise en train et de réglage, et surtout la diminution des risques d'incendie. A ces divers titres, l'initiative du Vaudeville-Théatre de Londres aura vraisemblablement des imitateurs. M. DE NANSOUTY.

Nos concurrents allemands et l'exportation

On sait que M. Siegfried, député de la Seine-Inférieure, s'est rendu récemment en Allemagne pour y faire une enquête personnelle sur les progrès réalisés en ce pays dans le domaine de l'économie sociale et de l'économie politique, et qu'il en a rapporté de précieux renseignements — et enseignements.

Parmi ces enseignements, nous citerons le suivant, contenu dans la réponse faite par l'honorable député à un de nos confrères qui lui demandait — assez ingénument d'ailleurs — si le développement commercial et industriel était grand en Allemagne :

« Il est considérable, a repondu M. Siegfried. Toutes les branches de l'industrie ont subi une poussée en avant, produite d'une part par un prix de revient relativement bas, — conséquence d'une main-d'œuvre moins chère que la nôtre, — et d'autre part par le bon marché du charbon.

» Mais, à mon sens, ce qui a le plus contribué au développement de l'industrie allemande, *ce sont les efforts faits par les commerçants pour établir des relations avec tous les pays du monde*. Un grand nombre d'allemands sont allés s'établir dans les pays lointains et il en est résulté des échanges importants au point de vue commercial et industriel.

» C'est ainsi que, en 1893, par exemple, l'exportation en Allemagne a atteint le chiffre de 3 milliards huit cent millions de francs, tandis que, chez nous, il ne s'est élevé qu'à 3 milliards deux cent trente-six millions.

» D'après moi, la raison principale de ce développement commercial et industriel est *dans l'établissement de maisons commerciales allemandes dans les principaux pays du monde*. »

Comme nous, l'honorable M. Siegfried exhorte nos exportateurs à multiplier les efforts pour étendre leurs relations, — efforts qui sont d'autant plus indispensables que leurs concurrents étrangers ne négligent rien pour se créer de nouveaux débouchés.

Le temps est passé où l'on pouvait attendre tranquillement le client exotique ; aujourd'hui, il faut aller le chercher chez lui ; bien plus, il faut le disputer à des rivaux, et le développement de l'exportation ne s'obtiendra qu'au prix de cette lutte.

C'est ce qu'indique avec beaucoup d'autorité l'honorable député du Havre.

LE MOUVEMENT SOCIALISTE

L'anniversaire de la semaine sanglante. — Les prochains Congrès. — Au syndicat des Chemins de fer

(*De notre correspondant particulier*)

Paris, 28 mai. — A l'occasion de l'anniversaire de la Semaine sanglante qui sera célébré dimanche, les guesdistes vont tenter une manifestation dans la rue.

Les groupes du parti sont convoqués pour midi trois quarts au siège social de l'agglomération parisienne, 45, rue des Petits-Carreaux. A une heure un quart, ils se formeront en cortège, lequel, si la police le permet, partira de la salle Barrat dans l'ordre suivant : en tête, la couronne de l'agglomération, suivie aussitôt des membres du Conseil national présents à Paris ; ensuite viendront les couronnes des différents groupes escortées par les membres de chaque groupe.

Les blanquistes se sont donnés rendez-vous à une heure et demie à la tombe de Blanqui, au Père Lachaise, pour de là se rendre au mur des fédérés. Les allemanistes et les intransigeants se réuniront salle Lexcellent.

La journée du 1er mai ayant démontré la dégénérescence complète des partis socialistes et l'abandon par eux de la tactique révolutionnaire, on peut conclure malgré la tentative des guesdistes que celle du 26 mai se passera sans incidents graves.

**

Le mois de juin verra deux congrès importants.

Le 2 juin ce sera, à Paris, le congrès international des mineurs. Les questions à l'ordre du jour sont à peu près les mêmes que lors des précédents congrès. Mais ainsi qu'on l'a décidé dans une réunion préparatoire tenue à Bruxelles on discutera la question de la surproduction sur laquelle employeurs et employés seront probablement d'accord. Il s'agit en effet d'empêcher l'avilissement du prix du charbon et par suite de la main-d'œuvre en réglementant la production.

Les 9, 10, 11 et 12 juin prochain se tiendra à Nîmes le 4e Congrès des Bourses du travail. Le but qu'on veut atteindre, c'est la reconnaissance d'utilité publique des Bourses du travail et la création de Bourses dans toutes les localités importantes.

**

M. Pierson, ce même citoyen qui naguère traitait de chiffon le drapeau tricolore, vient de donner sa démission de membre du conseil d'administration du syndicat des chemins de fer, épouvanté, dit-il, par la perspective de la grève et l'influence redoutable que prend tous les jours le citoyen Guérard, secrétaire du syndicat.

Le conseil d'administration devait justement se réunir ce soir au sujet du citoyen Pierson. Ce dernier, ancien gardien de la paix, aurait, paraît-il, proposé aux compagnies de leur donner le compte-rendu des séances du dernier congrès au cas où la presse n'y eût pas été admise.

Cet incident aura un grand retentissement auprès des syndiqués et causera un préjudice très appréciable à l'autorité omnipotente du citoyen Guérard.

PHILIPPE SOURD.

La Croisade du XIXe Siècle

Voici un passage du remarquable discours prononcé à Clermont par le P. Monsabré.

. . . .

Les pouvoirs publics

Plus ils s'éloignent de Dieu, plus ils croient se grandir. Au lieu de chercher leur règle de conduite dans les lois sacrées de la religion ou dans ces hauts principes de morale qui doivent ordonner la vie des sociétés comme la vie des individus, ils reçoivent lâchement leur mot d'ordre de sectaires impies et haineux dont Satan est le souverain grand maître et la ténébreuse idole, et dont les *planches* élaborées en assemblées secrètes deviennent, en passant par le pouvoir public, des décrets officiels et des lois d'Etat qui dépravent l'enseignement, désorganisent la famille, blessent la conscience religieuse, violent les droits de l'Eglise, visent à l'écrasement et à la destruction des représentants et des apôtres de la perfection évangélique, de la tribu choisie du royaume de Jésus-Christ.

Ils sont trop bien aidés dans cette œuvre néfaste par les manifestations publiques de la pensée, dont Satan s'est emparé. Une presse vénale, sans principes et sans conscience, est à ses ordres. Au nom de la liberté, elle s'arroge le droit de blasphémer, de mentir, de calomnier, de salir tout ce qui est juste et saint. Nier ces vérités fondamentales sans lesquelles l'homme n'est plus l'homme et tombe ravalé au rang des brutes sans raison, sans espérances et sans avenir ; ériger ses appétits et ses passions en lois fatales auxquelles il ne peut se soustraire; proclamer son droit à la jouissance tout de suite et par tous les moyens, parce qu'au delà de la vie présente il n'y a que des chimères ; ne vouloir régler ses relations domestiques et sociales que par des conventions humaines qu'il peut changer selon les temps et les circonstances et la souveraine détermination de son bon plaisir : tels sont les enseignements de fond de la presse satanique. Ils ont pour corollaires les falsifications historiques, les excitations séditieuses, les peintures lascives, les invitations impudentes au libertinage et à la débauche. Hélas! ce n'est pas seulement aux raffinés qu'ils s'adressent, mais à l'âme naïve et sans défense du peuple. L'impiété et la pornographie le poursuivent jusqu'au fond des ateliers et même jusqu'au fond des campagnes, où il vivait naguère sous la tutelle de la religion et en face des éloquents spectacles de la nature.

Si, du moins, l'âme des enfants était épargnée ! Mais non, car Satan s'est emparé de leur instruction. Il a décrété et fait décréter qu'elle serait laïque : c'est-à-dire, il a décrété et fait décréter l'imbécilité et l'impuissance de quiconque porte un caractère sacré et se tient plus près des lumières divines: il a décrété et fait décréter qu'il fallait écarter de l'enseignement public tous ceux qui, s'engageant à Dieu par des vœux de religion, ont obtenu la grâce d'un plus grand dévouement dans la tâche laborieuse et ingrate de l'instruction de l'enfance; il a décrété et fait décréter qu'il fallait soustraire à la bénédiction du Christ les petits enfants, qu'il appelle à lui par la voix de l'Eglise; qu'il fallait étouffer dans la bouche de ces innocents, d'où s'échappe une louange parfaite, l'*hosannah* qui importune les pharisiens de la libre pensée; il a décrété et fait décréter que la science pure se sépare de tout dogmatisme religieux; que Dieu est de trop dans les écoles qu'il faut l'en chasser; que l'enseignement doit être athée et qu'il doit former dans l'enfant une raison sans Dieu, une conscience sans Dieu, afin d'obtenir pour l'avenir des familles sans Dieu, une société sans Dieu.

L'idole du jour

Pour remplacer ce Dieu, en attendant qu'il se fasse adorer lui-même, Satan a son idole toute prête : c'est la richesse. Il lui a donné, en s'en emparant, le pouvoir de séduire et de se faire obéir de tous : « *Pecuniæ obediunt omnia*. » Aussi voyez comme tous les désirs, tous les efforts et tous les bras se tendent vers elle. Mammon a ses pontifes, ses adorateurs, hélas ! et aussi ses victimes.

Les pontifes de Mammon

Les pontifes de Mammon, ce sont les spéculateurs aux desseins hardis, à la conscience cautérisée, aux entrailles impitoyables qui dévorent par le mensonge et l'injustice l'épargne des petites gens et se taillent dans l'avoir de tous, par des vols gigantesques qu'on appelle des affaires, des fortunes scandaleuses, avec lesquelles ils achètent, à leur profit, les consciences et les votes des hommes d'Etat et deviennent maîtres des destinées d'un pays. — Les adorateurs de Mammon, ce sont les misérables qui se vendent sans vergogne et savent organiser la conspiration du silence autour de leurs lâchetés et de leurs trahisons; ce sont les cupides qui veulent avoir vite beaucoup, et par tous les moyens, pour jouir à outrance; ce sont les prétendus honnêtes gens qui, perdant à la longue la sainte horreur de l'iniquité, fréquentent les pontifes de l'argent, se glissent dans leur intimité, recherchent l'union de leurs enfants sans se demander d'où vient leur prospérité. S'ils n'ont pas le courage d'aller jusqu'à l'autel, ils immolent timidement, sous les portiques du temple, leur conscience blessée par cette maxime immorale : « Personne ne se demandera d'où te vient la fortune, mais il faut avoir : *Unde habeas quærit nemo, sed oportet habere.* »

Les victimes de Mammon

— Les victimes de Mammon, ce sont ces légions d'hommes, de femmes et d'enfants dont on exploite les forces et le travail, sans souci de leur âme, de leur vie morale et religieuse, de leur éternel avenir : gens de peine et de misère qui, pouvant à peine suffire aux besoins de l'heure présente, sont incapables de songer au lendemain et de se garantir des ressources contre la vieillesse, les maladies et les infirmités. Destinés à être mis un jour au rebut comme des instruments inutiles, sans savoir ce qu'il adviendra d'eux et de leurs familles, ils vivent dans la compagnie de femmes qui, partageant leur labeur, n'ont ni le temps ni la force d'être épouses et mères comme elles devraient l'être. Ils voient leur maison se peupler d'enfants rachitiques et mal soignés de corps et d'âme. Ils ne peuvent jouir d'aucune intimité familiale qui les repose et les console. Ils oublient, dans l'écrasement d'une fatigue sans relâche, leurs plus saints et plus chers intérêts. Les malheureux ! ils sont sans défense contre l'oppression, sans avenir, sans foyer et sans Dieu.

Le Turc de demain : l'anarchiste

Tel est l'effroyable pouvoir, telle est l'œuvre de Satan. N'entrevoyez-vous pas, mes frères, l'empire maudit qu'il nous prépare au lieu et place du royaume béni de Jésus-Christ ? Qu'il triomphe, et nous verrons se multiplier ces sinistres légions d'impies, vouées au culte de la matière et rivées à la superstition d'un progrès qui ne développe que le côté animal et sensible de la nature humaine; ces troupeaux de brutes, chez qui la raison et la conscience affaissées laissent un libre jeu aux plus vils appétits ; ces sociétés sans principes et sans règles de conduite, où les décrets capricieux remplacent les lois stables, où la force se substitue au droit, où l'honneur n'est plus qu'un vain mot, où la propriété n'a plus de rempart, la vie humaine plus de bouclier, où les premières places deviennent le prix de l'habileté, de la ruse, de l'audace, de la violence, où l'ignorance et l'imbécilité sont exploitées sans vergogne, où la faiblesse craintive se laisse lâchement opprimer, où la misère est foulée aux pieds de la richesse insolente, où doit triompher finalement, dans un bouleversement universel, le révolté qui ne veut plus ni Dieu ni maître, l'anarchiste : le Turc de demain.

. . . .

LA RELÈGATION

Le *Journal officiel* publie un rapport adressé au président de la République par le ministre des colonies sur l'application de la loi du 27 mai 1885 relative à la *relégation des récidivistes pendant les années 1888, 1889 et* 1890. Ce document, très optimiste, commence ainsi :

« Dans le rapport publié en 1889 et relatif au dernier semestre 1886 et à l'année 1887, l'administration des colonies n'avait pu qu'indiquer les dispositions prises à la Guyane et à la Nouvelle-Calédonie pour assurer l'exécution de la loi susvisée.

» Pendant la période triennale de 1888 à 1890, l'administration des colonies a poursuivi son œuvre ; mais si les progrès accomplis ne sont pas encore très apparents, il n'en faut pas accuser les agents chargés d'utiliser une main-d'œuvre défectueuse sous tous les rapports. »

» Voici maintenant quelle est la conclusion que M. Chautemps tire de l'exposition des faits :

« Il ne m'appartient pas d'apprécier les effets de la loi du 27 mai 1885 au point de vue de la récidive en France. Ce que je puis toutefois constater, c'est que le récidiviste paraît de plus en plus convaincu que la relégation aux colonies est une véritable peine; il commence à envisager d'une tout autre façon sa transportation dans nos possessions d'outre-mer. Il sait aujourd'hui qu'il sera astreint dans les colonies pénitentiaires à l'obligation du travail et qu'il y sera soumis à une discipline sévère. On trouve dans presque tous les dossiers soumis à la commission de classement cette crainte de la relégation.

» Dans son rapport, en date du 12 février 1889, relatif aux travaux de la commission de classement, M. le conseiller d'Etat Disière avait émis cette opinion « que tant qu'on n'aura pas réformé le régime de la transportation, tant que les malfaiteurs ne seront pas convaincus qu'aux colonies transportés et relégués seront obligés de travailler, il ne fallait pas se faire d'illusion : la loi de 1885 ne produirait aucun effet moral. »

« Cette réforme a eu lieu. Les décrets des 4 et 5 octobre 1889 et 4 septembre 1891 ont rendu à la peine des travaux forcés son véritable caractère d'exemplarité.

» Il n'est pas défendu d'espérer que le régime de la relégation, procédant des mêmes principes, aura désormais pour *effet d'intimider les malfaiteurs d'habitude, ainsi que l'a voulu* le législateur de 1885 ».

L'augmentation du nombre des récidivistes prouve que la loi contre la récidive n'a pas produit les résultats qu'on en attendait, car ce que l'on a voulu, c'est décourager les criminels. La façon dont se comportent les relégués n'a qu'un intérêt secondaire.

» En résumé, dit le rapport, sur les 6,566 relégables au 31 décembre 1890 ; 33 0|0 ont été dirigés sur la Guyane ; 26 0|0 ont été dirigés sur la Nouvelle-Calédonie ; 6 0|0 attendaient leur embarquement au 31 décembre 1890 ; 23 0|0 subissaient leur peine principale à la même date ; 6 0|0 ont été graciés ; 0,6 0|0 ont été admis à la libération conditionnelle ; 1 0|0 a obtenu des dispenses de départ ; 4 0|0 sont décédés en France.

»Si l'on compare les dépenses avec l'effectif, on trouve que le coût d'un relégué est : à la Guyane (pour 1,721 relégués), 1,036 fr. 19, et à la Nouvelle-Calédonie (pour 1,375 relégués), 859 fr. 45.

La dépense avait été à la Guyane de 1.363 francs par tête en 1888, et 1.323 en 1889; et à la Nouvelle-Calédonie, de 1.074 et 834 francs. La seule amélioration bien constatée est l'état sanitaire des relégués. Le voici :

« En 1891 : 276 décès pour un effectif moyen de 1,664, soit 16.6 0|0. En 1892 : 493 décès pour un effectif moyen de 1,714, soit 28.8 0|0. En 1893 : 226 décès pour un effectif moyen de 1,664, soit 13.5 0|0. En 1894 : 159 décès pour un effectif moyen de 1,727, soit 9.2 0|0.»

LE SUCRE DANS L'ALIMENTATION

M. de Brazza, l'explorateur qui n'en est plus à compter ses fatigues dans la brousse africaine disait: « Avec trois sardines par jour et quelques morceaux de sucre, un homme peut marcher ».

En route, joignant l'exemple au précepte, M. de Brazza porte toujours une petite boîte contenant quelques morceaux de sucre qu'il grignotte lorsque son estomac réclame et lui rappelle les heures de repas.

Ce fait de manger du sucre pour surmonter plus facilement la fatigue n'est pas une simple manie des voyageurs, des chasseurs, des marcheurs, des ouvriers qui suivent l'exemple de M. de Brazza. C'est une habitude dont l'expérience a démontré à chacun les avantages qu'elle comporte.

Ces avantages n'étaient cependant connus que du petit nombre et beaucoup de personnes encore aujourd'hui croient que l'introduction d'une certaine dose de sucre dans l'alimentation journalière est une mauvaise chose.

Instinctivement on se rappelle les leçons de la première enfance où une mère, bonne et économe ménagère surtout, dans le buffet soigneusement fermé à clé, serrait le sucrier et, avec de grosses menaces de fouet dans la voix, disait :

« Ne vous avisez point de chiper quelque morceau de sucre, vous gâteriez toutes vos dents et vous vous donneriez pour le restant de votre vie un mauvais estomac! »

C'est de là, croyons-nous, que provient la répugnance naturelle de beaucoup d'hommes pour le sucre.

Le sucre est cependant plus qu'une vulgaire gourmandise faite pour flatter le goût. Il est un véritable aliment. Nous venons de dire comment des explorateurs et M. de Brazza tout le premier, savaient reconnaître ses utiles propriétés.

Les savants viennent à leur tour de reprendre scientifiquement la question.

Et à cette demande : « Faut-il oui ou non manger beaucoup de sucre pour bien se porter ? » un physiologiste distingué vient de répondre nettement par l'affirmative.

Le sucre n'est nuisible que dans certains cas de maladie, qui sont, d'ailleurs, parfaitement caractérisés ; à l'homme bien portant, il est utile.

C'est un aliment incomparable d'entretien et de réparation des forces musculaires. Il convient d'en manger comme les Cosaques de la légende mangent les bouts de chandelle, et l'on s'en trouvera bien.

M. de Nansouty rapporte en ces termes les résultats des expériences du docteur Mono :

Le sucre est un aliment pour les muscles : 200 grammes de sucre ajoutés à une nourriture légère mais insuffisante permettent d'accomplir à un travailleur jusqu'à 30 p. c. en plus de son travail ordinaire.

Pour les gens convenablement nourris, la consommation de 250 grammes de sucre en huit heures accroît le rendement du travail musculaire de 22 à 36 %.

Enfin le docteur donne une recette que nous communiquons volontiers aux innombrables intéressés. « Il arrive fréquemment, dit-il, que vers cinq heures et demie du soir, entre le souvenir du déjeuner et la perspective du dîner, on se sent légèrement fatigué, affaibli : ce sont les muscles qui font la sieste. Pour les ranimer, avalez vers quatre heures de l'après-midi cinquante grammes de sucre. Les muscles sont réveillés, l'énergie se ranime et vous voilà frais et dispos. »

La recette est simple, facile, économique et à la portée de toutes les bourses.

L'EXPÉDITION DE MADAGASCAR

La marche en avant

Majunga, 25 mai. — Le 22 mai, la brigade Metzinger, trouvant Trabougi occupé, a tourné par l'Est cette place qui a été abandonnée sans combat. Le lendemain, la brigade Metzinger a occupé Ambato, refoulant les Hovas qui se sont retirés à Ankaola. La marche en avant continue.

Le bruit court que le premier ministre hova est venu à Mévatanana pour encourager la population à la résistance.

L'affrété *Canarias* est arrivé ici. Tout allait bien à bord.

La dépêche officielle

Paris, 25 mai. — Voici la dépêche officielle du général Duchesne, confirmant les renseignements apportés par un télégramme d'une autre source :

« Majunga, 25 mai. — L'avant-garde a occupé hier Mahantaomba, Trabouzi et Ambato qui ont été évacués par les ennemis en fuite vers Ankoala.»

LE DROIT D'ACCROISSEMENT

Une lettre de l'évêque de Nimes

Nimes, 25 mai. — Mgr Gilly, évêque de Nimes, adresse à Mgr Vigne, archevêque d'Avignon, la lettre suivante :

« Cher et vénéré seigneur,

» Je viens de lire votre adhésion à la déclaration faite par le cardinal Langénieux. Vous saviez bien qu'en exprimant vos sentiments dans ces douloureuses circonstances, vous exprimiez aussi les miens. Mais je suis heureux de vous le répéter en raison de la méprise volontaire ou non qui a atteint un article de la *Semaine religieuse* de Nimes.

» Pourquoi n'a-t-on pas voulu comprendre qu'en appelant les cardinaux nos chefs naturels, cette modeste feuille se rangeait sans hésiter à leur suite ? »

Le fisc et les congrégations

Les supérieurs des différents ordres religieux d'hommes viennent de se réunir de nouveau, dit le *Gaulois*, — cette fois sous la présidence de S. Em. le cardinal Langénieux — pour échanger leurs vues au sujet de la conduite à tenir relativement à la question du droit d'accroissement.

Cette réunion avait une importance particulière, bien que les jésuites et les dominicains n'y fussent pas représentés, du moins par leurs supérieurs respectifs, et que M. Captier, supérieur général de Saint-Sulpice, n'y assistât pas non plus.

Quelques membres ont exprimé le regret de n'avoir pas reçu du Saint-Siège des instructions plus précises que celles contenues dans la lettre du cardinal Rampolla. Mais on n'a pas paru disposé à insister pour en obtenir, car il serait non seulement difficile, mais périlleux, que le Pape intervît dans le débat plus clairement, plus directement qu'il ne l'a fait jusqu'à ce jour.

Quoi qu'il en soit, la résistance passive des congrégations au nouvel impôt fiscal a été résolue «autant qu'elle pouvait l'être, » fait remarquer notre confrère, mais il est encore à l'heure actuelle impossible de préciser exactement sous quelle forme elle se produira.

DEUX SYNDIQUÉS MÉCONTENTS

Un ouvrier verrier de Rive-de-Gier vient d'envoyer à son frère, exerçant la même profession dans le Nord, une lettre que nous trouvons dans le *Temps* :

« Cher frère, tu me demande la marche de la Verrerie aux verriers, je vais te renseigner. Eh bien, tu ne dira jamais la verrerie aux verriers, mais bien la verrerie à quelques-uns de la commission qui nous ont mis dans une misère noire ; ils nous mettent dehors quand ils veulent, ils sont plus canailles que point de patron : si ta figure ne leur convient pas, ils te mette à la porte. La preuve, les victimes d'ailleurs viennent nous remplacer et nous autres, après un an de grève, on nous traite de renégat, parce qu'on vat prendre la place des autres. Fait attention de jamais te laisser monter le cou par qui que ce soit. Le syndicat existe encore à la Verrerie aux verriers, mais chez Richarme *il n'y a pas un syndiqué* et jamais un syndicat ne se remontera chez Richarme et je suis très content de cette chose-là parce que on te faisait donner le 5 ou le 10 du cent et ensuite 27 francs pour payer les actions de ceux qui sont les porteurs.

» Une fois leurs actions payées au dépent de tous les verriers de France, ils seront riches et propriétaire de la Verrerie aux verriers, mais rien que les 12 porteurs d'actions, voilà ce que le syndicat a fait avec la fédération, nous sommes les brebis et eux les loups, ils empoche la galette au dépent de tous.

» Quant à moi avec toutes les misères que j'ai eu, je suis replacer chez Richarme, je me suis embauché le 19 janvier et j'ai ma même place ; comme j'avais rien fait pendant la grève, il m'a repris de suite, mais il y en a plus de 300 sur le pavé que l'on ne veut plus reprendre chez Richarme ; voilà le syndicat de Rives-de-Gier ce qu'il a fait. Il a fait que des malheureux et tous ceux qui font partie de la commission, on les remplace dans toutes les verreries de la Loire. Cher frère, plus grand chose à te dire pour le moment ; quant à moi, si j'avais connu ce que c'était qu'un syndicat, je m'en serait jamais mis pour faire le bonheur de quelques-uns et le malheur de tous les autres.

» Je ne suis plus syndiqué et je suis très content ; ce que je gagne, je n'ai pas besoin de le porter au syndicat, j'en habille mes enfants et je m'en porte mieux. »

M. Pierson, administrateur du syndicat des chemins de fer, connu sous le nom de syndicat Guérard, exprime la même pensée, dans une autre lettre rendue également publique.

Ceux qui sont à la tête de cette Association, dit-il, ne songent nullement aux intérêts des ouvriers qu'ils devraient représenter, mais à leurs affaires personnelles. Ils cherchent une situation. Et c'est précisément pour se tailler cette situation politique, pour se mettre en évidence, qu'ils font décider par tous les moyens des mesures aussi graves, aussi funestes, que la grève générale.

« Actuellement, dit M. Pierson, il appartient à M. Guérard seul, secrétaire du syndicat, de décréter la cessation complète du travail sur tout le réseau français, et cette perspective m'épouvante. »

C'est, continue-t-il, qu'il en voit clairement le fatal résultat : la ruine absolue de vingt mille camarades qui perdront leur place.

UNE LETTRE DU R. P. DU LAC

Le Père Du Lac vient d'adresser au *Journal des Débats* la lettre rectificative suivante, à propos du discours qu'il a prononcé au Congrès des propriétaires chrétiens :

17 mai 1895.

Monsieur le rédacteur en chef,

« Le numéro des *Débats* du 15 mai contient quelques lignes au sujet desquelles j'ose vous demander de me permettre une rectification. Voici ces lignes :

» Le P. du Lac ne doute pas que les collèges catholiques ne reprennent bientôt le dessus sur les lycées, puisque le nombre des collèges fondés depuis dix ans par les catholiques dépasse de beaucoup celui des lycées créés par l'Etat depuis 1804. »

» Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit.

» Dans le discours auquel on veut bien faire allusion, j'ai rappelé que : en 1804, ou peu après la fondation de l'université, quatre lycées furent ouverts à Paris : Louis-le-Legrand, Saint-Louis, Henri IV, Charlemagne; quelques années plus tard, vers 1823, si je ne me trompe, le lycée Bourbon, en tout cinq.

» Or, dans les dix années qui suivirent la loi du 15 mars 1850, le clergé séculier et régulier ouvrit à Paris dix collèges comparables à des lycées.

» C'est là ce que j'ai dit.

» Je n'ai pas parlé des dernières années, mais de celles qui s'écoulèrent de 1850 à 1860. J'ai conclu : En dix ans voilà ce qu'a fait l'Eglise.

» En quatre-vingts ans, tandis que la population de Paris se développait comme on sait, qu'a fait l'Etat, qu'il s'appelât d'un nom ou d'un autre ? Rien, ou presque rien. Il a ajouté un lycée aux quatre de la fondation, dont trois étaient placés à 500 mètres l'un de l'autre.

» La morale serait facile à tirer, mais je n'ai droit qu'à une rectification, encore si vous voulez bien l'admettre, car votre journal n'a fait que citer.

» J'ose espérer de vous, pourtant, cette marque de bienveillance, le non-sens qu'on m'a prêté étant vraiment trop énorme.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur en chef, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments respectueux. DU LAC. »

POUR DEUX SOUS !

Il y a des choses qu'on n'invente pas.

L'autre jour, une pièce de dix centimes — deux sous — a été trouvée dans une gare du département du Nord, par un employé qui eut la pensée honnête de la remettre au chef de gare.

Le chef de gare, comme de juste esclave du devoir, enregistra la trouvaille et l'envoya, avec rapport explicatif au chef du bureau des objets trouvés de la Compagnie.

Le chef de bureau, ainsi que le comportait l'occurrence, enregistra de rechef à son tour et transmit les deux sous avec nouveau rapport au commissaire spécial de la gare du Nord, mais non sans avoir au préalable accusé réception au chef de gare, lequel, d'ailleurs, avait délivré un reçu au premier employé.

Le commissaire, conformément aux règlements, re-re-enregistra, mit les deux sous sous scellés et les adressa, accompagnés du troisième rapport, à la préfecture de police.

La préfecture de police a envoyé la « somme d'argent » trouvée au bureau des objets trouvés, quai des Orfèvres, lequel bureau a enregistré à son tour fidèlement la somme d'argent sur le registre *ad hoc*. Plus a mis en regard une note explicative, descriptive et démonstrative narrant les circonstances de l'événement; enfin a classé les deux sous dans ses casiers.

Et les deux sous demeureront pendant un an et un jour à la disposition de leur légitime propriétaire.

Ci, deux reçus, quatre enregistrements, quatre rapports et des autographes d'un commissaire, de chefs de gare, chefs de bureau, employés et agents divers !

Tout ça pour deux sous !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 25 mai 1895

Présidence de M. BRISSON, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Pouvoirs des conseils généraux et d'arrondissement

M. G. ISAMBERT. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de loi tendant à décider que les pouvoirs des membres des conseils généraux et d'arrondissement élus en 1895 expireront le 15 juin 1901, exception faite pour les membres des conseils d'arrondissement qui, par application de la loi du 23 juin 1892, ne seront élus que pour trois ans, et que les conseillers généraux des arrondissements élus en 1898 le seront pour une période expirant le 15 juin 1904. Je demande à la Chambre de déclarer l'urgence.

M. D'HUGUES. — Je m'oppose à l'urgence. C'est un projet important qui demande à être étudié sérieusement.

M. ISAMBERT. — Il importe que la proposition soit votée avant la convocation prochaine des électeurs appelés à nommer des conseillers généraux et d'arrondissement.

L'urgence est déclarée à la majorité de 320 voix contre 116, sur 436 votants.

La statue de Strasbourg

M. CASTELIN. — J'ai l'honneur de déposer une proposition de crédit de 50,000 francs pour exécuter un décret du gouvernement de la Défense nationale en 1870, tendant à couler en bronze la statue de la ville de Strasbourg, érigée sur la place de la Concorde. Je demande l'urgence et la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner ma proposition. (Très bien, très bien.)

M. RIBOT, président du conseil. — J'ai prévenu M. le Président de la Chambre que le gouvernement a l'intention de déposer très prochainement un projet de loi tendant à ouvrir un crédit spécial en vue d'honorer la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870-71. Quand ce projet sera déposé, je ne m'opposerai pas au nom du gouvernement à ce que la proposition de M. Castelin soit renvoyée à la même commission.

M. D'HUGUES. — Sera-ce avant d'aller à Kiel ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Tout le monde comprendra la pensée qui nous dicte ; ce projet, c'est une question de patriotisme, et j'espère que nous serons d'accord sur ce point.

M. CASTELIN. Devant la déclaration de M. le Président du Conseil, j'accepte l'ajournement.

M FABEROT. — Donnez les 50.000 fr. aux pauvres ; il y a déjà une statue en pierre.

L'incident est clos.

INTERPELLATION DE M. DENIS

L'infiltration juive en France

M. LE PRÉSIDENT. — Si M. d'Hugues n'y fait pas d'opposition, son interpellation sera jointe à celle de M. Denis.

M. D'HUGUES. — J'accepte la jonction.

Discours de M. Denis

M. DENIS. — J'ai voulu signaler un incident de notre vie politique ; il a plu à M. le Président d'élargir le débat.

Au cours du procès des frères Schwob, on apprit qu'une certaine catégorie de Français ou soi-disant tels jonglaient agréablement avec les balances de la justice. Les frères Schwob se vantaient d'avoir eu de nombreux procès et de les avoir tous gagnés, non sans dépenser des sommes importantes. Ils avaient pour eux l'influence d'un haut fonctionnaire, M. Isaïe Levaillant, bien connu pour les mesures sévères qu'il prenait contre les maisons de jeu des stations balnéaires lorsque la saison était finie. (Rires et applaudissements sur divers bancs.)

On a pu lire des lettres édifiantes de M. Levaillant aux frères Schwob, lettres où il déclarait qu'il avait très vivement le sentiment de sa race, qu'il considérait comme la première aristocratie du monde.

Le gouvernement a révoqué cet aristocrate : mais a-t-on recherché les iniquités commises ? A-t-on fait une enquête sur les actes des magistrats dont il était question dans cette correspondance ?

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. — Parfaitement, il y a eu une enquête.

M. DENIS. — Je prends acte de cette réponse. M. Puybaraud fut également mêlé à cette affaire; mais il appartient, lui, à une autre aristocratie : celle de la police. (Applaudissements, rires).

La question est plus haute. Ces épisodes sont peu de chose en face de la campagne de démoralisation entreprise par les juifs allemands dans notre pays. Quand les juifs n'ont pas autre chose à vendre, on l'a vu, ils n'hésitent pas à vendre la patrie. (Applaudissements à droite.)

J'essaierai de *circonscrire* le débat. (Rires.)

L'action du juif en Algérie mérite une mention spéciale. Ils pratiquent effrontément l'usure qui est le fleau qui ronge ce beau pays. Les faits seraient trop longs à citer. L'usure est telle qu'on voit des juifs louer à raison de 480 francs par an des mobiliers de 189 francs.

M. le président du conseil semble estimer qu'il n'y a pas dans l'affaire une question de race, contrairement à l'affirmation des juifs eux-mêmes. (Très bien sur divers bancs.)

Le gouvernement se rendra-t-il compte de l'absorption par les juifs de nos hautes fonctions publiques ? Il y aurait intérêt à ne pas laisser trop de juifs du côté de l'Est.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous ne pouvez pas, en parlant d'un fait particulier, faire de pareilles insinuations contre toute une catégorie de citoyens.

M. DENIS. — A AIX, le président est juif, et c'est devant cette cour que *viennent tous les procès d'appel des* affaires d'Orient. On peut citer divers ministères dans les hautes fonctions desquels on compte une trentaine de juifs.

M. Ribot fait des signes d'étonnement.

M. DENIS. — Je suis encore au-dessous de la vérité. Pourquoi les juifs recherchent-ils les hautes fonctions administratives ? C'est afin de pouvoir travailler le peuple et changer l'état d'âme du pays.

Dès 1836, Toussenel accusait les juifs de ruiner l'Alsace, le même danger nous menace aujourd'hui.

Depuis 1870, d'immenses fortunes ont été acquises par des juifs ; elles ont été acquises par le vol et l'escroquerie. Tout le monde connait l'affaire du Honduras ! Que demain la patrie soit en danger, on verra de quoi sont capables les juifs.

On dira qu'il faut distinguer entre les juifs allemands et les juifs français, dont quelques-uns ont su se faire aimer; mais la France est obligée de compter avec les juifs cosmopolites, rapaces et ignorants. Que les juifs se livrent au commerce, soit, mais qu'on ne les laisse pas entrer dans les hautes situations de l'Etat.

A la tête de toutes les rapines, on trouve les juifs. Pourquoi permet-on à cette horde de souiller le pays ? Les Reinach, les Cornélius Herz et les Arton ont donné à la France la honte en échange de l'hospitalité qu'on leur a accordée ; ils ont failli déshonorer la République.

Le prédécesseur du président du conseil...

On se tourne en riant vers M. Charles Dupuy.

M. DENIS. ... n'a pu de sa puissante main saisir Arton qui fuit, éperdu, à travers les forêts et les mers. (Rires). Je souhaite que vous soyez plus heureux que lui.

Pendant la période boulangiste, il y avait plusieurs partis en présence. A la tête de chacun d'eux se trouvait un juif: les gouvernementaux avaient Joseph Reinach, les boulangistes de gauche Naquet, et ceux de droite Arthur Meyer qui, on le sait, fut l'âme véritable de la conspiration. (Explosion de rires et applaudissements).

Il y a vingt ans, on a dit : le cléricalisme, voilà l'ennemi ! Aujourd'hui, l'ennemi, c'est le juif. Les juifs ont fait la démoralisation publique.

M. DENIS. — Les juifs ont fait la démoralisation publique.

M. de Baudry d'Asson : C'est la République qui est un agent de démoralisation. (Violentes rumeurs).

En terminant, M. Denis demande qu'on chasse les juifs des fonctions publiques.

M. d'Hugues obtient ensuite la parole et parle dans le même sens, en s'occupant surtout de la question de race.

M. Rouanet dit que la question juive est une atteinte aux principes de la Révolution qui a voulu associer le monde à son œuvre rédemptrice et proclamer les droits de l'homme et des citoyens sans distinction de race ni de religion.

M. ROUANET. — Avant 1848, les protestants étaient attaqués comme le sont aujourd'hui les juifs : il n'y a qu'une question, celle des capitalistes. C'est la lutte entre la puissance terrienne et la puissance capitaliste.

M. L'ABBÉ LEMIRE. — C'est la lutte entre la terre et l'argent.

M. ROUANET. — Nous ne reconnaissons pas plus la légitimité de la propriété de l'une que de l'autre; nous demandons que la justice poursuive les accapareurs.

L'article 419 n'est pas appliqué.

M. TRARIEUX. — Citez des faits !